



Société des Régates à Voile d'Annecy

Les 6 heures d'Annecy - Grade 5B -

20 septembre 2020

Annexes aux instructions de course

1. REGLES

1.4 Heure légale du coucher du soleil : **19 heures 36 min** - Heure légale du lever du soleil : **07 heures 20 min**

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information sous le balcon du club.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons au niveau du balcon du club.

4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : **30 Minutes**

4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés quand le pavillon Y est envoyé, conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme de l'Avis de Course.

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **trois minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Définition : Toutes les classes

pavillon SURPRISE

8. LES PARCOURS

8.1 - parcours **côtier commun** : Départ : bouée fixe 3 – le Roselet – 3 (– 0 – 3) (– 0 – 3) (– 0 – 3) ...

9. MARQUES

9.1 Marques de parcours :

Côtier : Bouées jaunes fixes (0 - 3) - le Roselet

Marques de départ : bouée fixe 3

Marques d'arrivée : bouée fixe 3

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Définition : **Merci de respecter les autres usagers du Lac, de vous éloigner du pavillon alpha et de ne pas pénétrer dans la zone plongeur réservée de la Puya.**

11. LE DEPART

11.1 Alignement de la ligne de départ :

Entre le mât du bateau Comité arborant le pavillon orange et la bouée fixe 3.

11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : **4 minutes**

11.4 **Tout bateau tout bateau ne revenant pas d'une position d'OCS se verra appliquer une pénalité de 15min.**
Ceci modifie la RCV 30.

13. L'ARRIVEE

Alignement de la ligne d'arrivée :

Entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la bouée fixe 3.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Classes concernées : A - B - C - R1 - R2 - L - QUILLARD DE SPORT : **la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.**

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 L'heure limite pour passer la ligne d'arrivée est fixée à **17h**, le temps d'arrivée pris en compte pour le calcul de la distance parcourue sera celui du dernier passage à la porte de pointage à la bouée fixe 3.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Emplacement du secrétariat du jury : salle de réunion au 1^{er} étage de la SRVA

16.2 Pour chaque classe, **le temps limite de réclamation est de 40 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour selon lequel est le plus tardif.

16.3 Emplacement du local du jury : **Les réclamations seront discutées à l'étage autour d'une bière avec les présidents du comité de course et du jury. Port du masque obligatoire.**

16.4 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée au plus tard 30 minutes après que la partie requérante ait été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 1

17.3 Le calcul de la vitesse compensée pour les classes A -B -C -R1 -R2 -L -QUILLARD DE SPORT sera : **Temps sur distance** avec application du coefficient CVL. Le calcul des vitesses compensées décroissantes donnera le classement officiel des 3 groupes : A B C, R1 R2 L et Quillards. Un classement informel Scratch toutes classes sera également proclamé.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour : Gilet obligatoire dans le bateau

18.3 Canal VHF : 72

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. INFORMATIONS SPECIALES LIEES A LA CRISE SANITAIRE DE COVID-19

Il est nécessaire que chaque participant à la compétition prenne en compte du risque COVID19 : être parfaitement conscient :

o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,

o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Il est obligatoire qu'un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage abandonne immédiatement. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

Tous les participants doivent joindre lors de sa confirmation d'inscription le formulaire pdf ci-joint signé :

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Formulaire_reprise_activite.pdf